



le journal des locataires

EDITO

Des ateliers réussis !

Le troisième atelier papiers peints/ peinture, s'est déroulé à Bosmie-l'Aiguille le 18 juin dernier et a encore rencontré un franc succès !

L'odhac87 tient à remercier tous les participants pour leur bonne humeur et leur implication.

D'autres ateliers vont prochainement être mis en place.

Si vous voulez apprendre à embellir votre logement, n'hésitez pas à vous inscrire en appelant votre chargée de gestion locative !

Enquête de satisfaction

La qualité de service qui vous est rendue constitue une volonté forte et une priorité majeure pour l'odhac87.

C'est pourquoi une enquête téléphonique va être réalisée entre le 3 et le 26 septembre par la société Market Audit afin d'évaluer la satisfaction de nos locataires.

Votre avis est très important pour l'odhac87, et nous vous remercions par avance du temps que vous consacrez à répondre à cette enquête.

L'été arrive !

Certains d'entre vous ont la chance de bénéficier d'un petit espace extérieur pour profiter des beaux jours (balcon, terrasse, jardin, ...). Quelques règles sont toutefois à respecter pour des raisons de sécurité ou de respect pour vos voisins :

Balcons ou terrasses :

Pas de jardinières sur le côté extérieur des balcons :

en cas de chute, ces objets peuvent être dangereux, veillez donc, si vous souhaitez en installer à bien les mettre à l'intérieur de vos balcons.

L'usage des barbecues est interdit en logement collectif, pour des raisons évidentes de sécurité incendie.

Lorsque vous arrosez vos plantes, prévoyez des récipients car l'eau peut ruisseler sur la façade ou chez votre voisin du dessous.



Enfin, **évités d'entreposer des objets** sur vos balcons ou terrasses, ce ne sont pas des lieux de stockage.

Jardins :

Vous pouvez **transformer une partie de votre espace vert en jardin potager**, à condition de respecter une distance minimale de 1,5 m de la façade.

Il est **interdit de modifier l'aspect du terrain**, de planter des sapins, thuyas, bambous et lauriers, à cause de leur pousse rapide ou de leurs racines envahissantes



POUR ALLER PLUS LOIN

L'ODHAC87 vous rappelle que vos espaces verts doivent être entretenus régulièrement, faute de quoi leur remise en état peut vous être facturée.

Vous devez assurer la taille des haies et la tonte de la pelouse.

En aucun cas votre jardin ne doit servir d'entrepot ou de lieu de stockage. En cas d'incendie, les encombrants pourraient s'enflammer et mettre en péril la sécurité de tous les locataires.

Améliorez votre confort l'été

Le confort l'été est précieux, surtout lors de fortes chaleurs. Il s'agit de conserver la fraîcheur des lieux malgré une température élevée sans avoir recours à un système de climatisation.

Grâce à ces astuces simples, vous pourrez améliorer le confort dans votre logement.

Le matin

Fermez vos volets dès le matin, avant que le soleil ne chauffe trop,

laissez les fenêtres ouvertes pour favoriser la circulation de l'air et refermez-les dès que la température extérieure est plus importante que la température de votre logement.

Le soir

Dès que la température extérieure est plus agréable, en général en soirée, au coucher du soleil, ouvrez les fenêtres. Les murs, plafonds et planchers stockeront cet air plus frais pour le restituer la journée suivante.

Arrosez vos plantes en soirée pour rafraîchir l'air ambiant.

Attention aux bruits :

L'été, les jours sont plus longs et la température nocturne plus agréable. Du coup, les soirées durent plus longtemps et certains comportements (comme par exemple les éclats de rire, les jeux bruyants, ...) peuvent gêner vos voisins qui ont besoin de repos. Ils vous appartient de veiller à ce que leur tranquillité ne soit pas troublée.

L'ODHAC87 vous rappelle également que les parents sont responsables de leurs enfants qui doivent, eux aussi, respecter les règles de vie en communauté et de bon voisinage.



Si le bruit persiste, essayez d'engager un dialogue avec vos voisins afin qu'ils prennent conscience de la gêne qu'ils peuvent occasionner, c'est souvent le meilleur moyen de désamorcer un conflit.

Si toutefois une solution amiable n'est pas envisageable, prévenez votre technicien de secteur.

Encombrants

Nous vous rappelons que les encombrants doivent être apportés, par vos propres soins, à la déchetterie la plus proche de chez vous. Cette démarche est totalement gratuite pour vous.

Merci de participer ainsi au respect des agents de l'Od hac87, de l'environnement de votre résidence et à la préservation de la planète.



EN BREF

Erratum

Attention, un message concernant la facturation pour la désinsectisation a été reproduit par erreur sur l'ensemble des avis d'échéance du mois de mai.

Merci de ne pas en tenir compte.

Pensez-y !

Si vous changez de numéro de téléphone ou d'adresse mail, n'oubliez pas de communiquer vos nouvelles coordonnées à votre chargée de gestion locative.



L'ODHAC87

**5 antennes de
proximité à votre
disposition**

Pour mieux répondre au quotidien à vos demandes et être plus réactif, les antennes de proximité sont à votre écoute.

Vous pourrez vous y rendre du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Antenne d'Aixe-sur-Vienne, 05 19 39 80 13, 8 rue François Mitterrand

Responsable d'antenne : **Jérôme JAVERLIAT**

Chargée de gestion locative : **Brigitte ROCH**

Technicien de secteur : **Christian LAFOND**

Conseillère sociale : **Jasmine MAHAMOUDOU, permanences le jeudi après-midi de 13H30 à 16H00**

Aixe-sur-Vienne, Bosmie-l'Aiguille, Chaillac, Châlus, Cognac-la-Forêt, Cussac, Flavignac, Glandon, Janailhac, Javerdat, Jourgnac, La Meyze, Les Cars, Nexon, Nieul, Oradour-sur-Glane, Oradour-sur-Vayres, Rochechouart, Saillat-sur-Vienne, Séreilhac, Saint-Brice-sur-Vienne, Saint-Jouvent, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Martin-de-Jussac, Saint-Mathieu, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Victurnien, Saint-Yrieix-la-Perche, Vayres.

Antenne de Saint-Léonard-de-Noblat, 09 70 00 88 93, centre Simone Veil, 15 rue de Beaufort

Responsable d'antenne : **Stéphane COUIDAT**

Chargée de gestion locative : **Cécile FEIX**

Technicien de secteur : **Sébastien VINCENT**

Conseillère sociale : **Jasmine MAHAMOUDOU, permanences le mercredi matin de 9H00 à 11 H30**

Ambazac, Bujaleuf, Châteauneuf-la-Forêt, Coussac-Bonneval, Eymoutiers, La-Croisille-sur-Briance, La Geneytouse, La-Jonchère-Saint-Maurice, Linards, Magnac-Bourg, Meuzac, Nedde, Peyrat-le-Château, Pierre-Bufferière, Royères, Saint-Bonnet-Briance, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Priest-Taurion, Sauviat-sur-Vige.

Antenne de Panazol, 05 55 05 42 13, 13 place du commerce

Responsable d'antenne : **Olivier DUCOURTIEUX**

Chargée de gestion locative : **Fabienne CHAPERON**

Technicien de secteur : **Dimitri RANGER**

Conseillère sociale : **Evelyne DUPLAIX, permanences le lundi matin de 9H00 à 11H30**

Aureil, Boisseuil, Eyjeaux, Feytiat, Le-Palais-sur-Vienne, Le-Vigen, Limoges, Panazol, Rilhac-Rancon, Solignac.

Antenne d'Isle, 05 55 05 42 42, 4 rue Robert Schuman

Responsable d'antenne : **Cédric BARBIER**

Chargée de gestion locative : **Djamila BELYANA**

Technicien de secteur : **Patrice VILLEJOURBERT**

Conseillère sociale : **Fabienne JARRY, permanences le mardi matin de 9h00 à 11h30**

Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Isle, Peyrilliac, Saint-Gence, Verneuil-sur-Vienne, Veyrac.

et toujours : antenne de Bellac, 05 55 68 03 97, Ferme Jolibois, 3 avenue Charles de Gaulle

Responsable d'antenne : **Claire SILVA**

Chargée de gestion locative : **Annick JUDE**

Technicien de secteur : **Cyrille DUFRAISSE**

Conseillère sociale : **Evelyne DUPLAIX, permanences le mardi matin de 9h30 à 12h**

Arnac-la-Poste, Bellac, Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Blanzac, Blond, Chamborêt, Châteauponsac, Cieux, Compreignac, Laurière, Le Dorat, Lussac-les-Eglises, Magnac-Laval, Nantiat, Nouic, Oradour-Saint-Genest, Razès, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Pardoux-le-Lac, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Saint-Sulpice-Laurière, Thouron, Val d'Issoire, Val d'Oire et Gartempe.

Astreintes

En dehors des heures d'ouverture et le week-end, vous pouvez laisser un message au 05 55 05 42 00.

En cas d'urgence : composez ce même numéro, vous serez en communication avec un serveur vocal. Tapez 4 et vous pourrez laisser votre message ainsi que vos coordonnées. L'ODHAC87 reprendra contact avec vous le plus rapidement possible si l'urgence est avérée.